

CONCOURS D'ACCESSION AU CADRE OFFICIER SUR BASE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU A  
CANDIDATURE EXTERNE : COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)  
Session 2018

REGLEMENT DE SELECTION

10-07-2018

Numéro d'émission : DPRS-2018/13199

A l'attention des candidat(e)s commissaires de police sur base d'un diplôme de niveau A,

Vous trouverez ci-après le règlement de sélection relatif aux épreuves de sélection organisées dans ce cadre.  
Il est d'application pour la session 2018.

Je vous encourage à lire attentivement ce document que j'ai rédigé à votre profit.  
Il constitue une aide précieuse pouvant vous permettre, d'une part, de mieux appréhender l'ensemble du processus de sélection et, d'autre part, de préparer de la meilleure des manières votre participation aux différentes épreuves.

Je vous souhaite plein succès dans les démarches que vous entreprenez.



Katja De Wolf  
Chef de service Recrutement et Sélection



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



CONCOURS D'ACCESSION AU CADRE OFFICIER SUR BASE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU A  
CANDIDATURE EXTERNE : COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)  
Session 2018

REGLEMENT DE SELECTION

10-07-2018

1. CONTEXTE

Le service Recrutement et Sélection de la police fédérale est chargé de l'organisation des épreuves de sélection pour les candidats commissaires de police externes.

Ce concours est régi par les lois et les arrêtés royaux suivants :

1. Loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police (« EXODUS » ou ST3).
2. Arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (« PJPol/MAMMOUTH » ou ST6/1), plus précisément les articles VII.II.6 et suivants.
3. Arrêté royal du 20 novembre 2001 relatif aux formations de base des membres du personnel du cadre opérationnel des services de police et portant diverses dispositions transitoires (ST20).
4. Arrêté ministériel du 28 décembre 2001 portant exécution de certaines dispositions du PJPol (« AEPol »-ST7).

2. NOMBRE DE PLACES VACANTES

**42** emplois sont ouverts aux candidats néerlandophones, **36** emplois sont ouverts aux candidats francophones et **2** aux candidats germanophones.

Il faut toutefois noter que la formation ne sera dispensée qu'en langue française et néerlandaise.

Tous les emplois sont bien entendu ouverts tant aux femmes qu'aux hommes.

3. LE PROFIL DE SELECTION

Le candidat commissaire de police doit satisfaire aux compétences visés au tableau aux dernières pages du présent document.

4. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

a. Conditions générales de participation applicables au candidat commissaire de police:

- (1) posséder la nationalité belge;
- (2) jouir des droits civils et politiques;
- (3) être de conduite irréprochable (découle d'un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois à la date d'introduction de la candidature et d'une enquête de milieu et des antécédents);
- (4) pour les candidats masculins, avoir satisfait aux lois sur la milice;
- (5) être âgé de 18 ans au moins au moment du recrutement;



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



CONCOURS D'ACCESSION AU CADRE OFFICIER SUR BASE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU A  
CANDIDATURE EXTERNE : COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)  
Session 2018

REGLEMENT DE SELECTION

10-07-2018

- (6) disposer des aptitudes physiques requises et être exempt de tout handicap incompatible avec les exigences de la fonction;
- (7) ne pas faire l'objet d'une interdiction légale de port d'armes, ni refuser ou s'abstenir, déclarer refuser ou s'abstenir de toute forme d'usage d'armes ou autre moyen de défense mis à disposition en vertu des conditions fixées en la matière par les lois, arrêtés ou directives;
- (8) être titulaire d'un diplôme ou certificat d'études au moins équivalent à ceux pris en compte pour le recrutement aux emplois de niveau A dans les administrations fédérales;
- (9) être titulaire du permis de conduire de la catégorie B (véhicules avec boîte manuelle);
- (10) réussir les épreuves de sélection donnant accès à la formation de base et se classer en ordre utile;
- (11) s'engager à porter l'uniforme réglementaire.

b. Conditions générales de participation aux épreuves de sélection:

Le candidat doit satisfaire aux conditions fixées au point 3 a. (1), (2), (3), (4), (7) et (11), à la date de participation aux épreuves de sélection.

Le candidat doit satisfaire aux conditions fixées au point 3 a. (5), (6), (8), (9) et (10) lors de l'admission à la formation de base.

c. N'est pas admis aux épreuves de sélection, le candidat qui:

- (1) a été déclaré inapte à l'exercice d'une fonction de police à l'issue de l'examen médical;
- (2) a précédemment échoué définitivement comme aspirant pour le cadre visé;
- (3) a précédemment fait l'objet d'un retrait définitif d'emploi;
- (4) a, au moment de la démission acceptée, une évaluation de fonctionnement avec la mention finale « insuffisant »;
- (5) n'a pas réussi à trois reprises la procédure de sélection en vue de l'admission à la formation de base visée;
- (6) n'a pas atteint l'âge de 17 ans;
- (7) s'est vu notifier son échec à une épreuve de sélection pour le même cadre précédente depuis moins d'un an.

5. LA PROCEDURE DE SELECTION

a. Le principe

La sélection qui se déroule dans le cadre du recrutement externe de candidats commissaires de police est organisée sous la forme d'un concours.



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



CONCOURS D'ACCESSION AU CADRE OFFICIER SUR BASE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU A  
CANDIDATURE EXTERNE : COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)  
Session 2018

REGLEMENT DE SELECTION

10-07-2018

Les épreuves de sélection comprennent:

- (1) une épreuve permettant d'évaluer les aptitudes cognitives nécessaires;
- (2) une épreuve de personnalité sur la base des techniques de sélection adaptées à la fonction;
- (3) une épreuve d'aptitude physique et médicale;
- (4) un entretien de sélection devant la commission de sélection concernée;
- (5) l'examen du dossier par la commission de délibération;
- (6) le candidat fait également l'objet d'une enquête de milieu et des antécédents.

**b. Une épreuve d'aptitudes cognitives:**

L'épreuve d'aptitudes cognitives pour candidat commissaire de police se compose des 3 sous-épreuves suivantes:

- (1) La détermination du potentiel à suivre la formation de base

Cette sous-épreuve informatisée a pour but de mesurer les facteurs les plus pertinents pour la prédiction des performances sur le lieu de travail et des résultats pendant et à l'issue de la formation de base, à savoir : la capacité de raisonner de manière abstraite, la capacité de traiter des informations et la capacité de raisonner avec des chiffres;

Le candidat réussit cette sous-épreuve supra s'il obtient un résultat de 40 ou plus (les candidats qui se situent à moins d'un écart type sous la moyenne de la population de référence atteignent le résultat minimum).

- (2) L'évaluation de la connaissance et de la maîtrise de la langue

Cette sous-épreuve a pour but de mesurer la connaissance et la maîtrise de la langue dans laquelle les épreuves sont organisées et pour lesquelles le candidat s'est inscrit, au moyen de tests informatisés.

Le candidat réussit cette sous-épreuve s'il obtient un résultat de 40 ou plus (les candidats qui se situent à moins d'un écart type sous la moyenne de la population de référence atteignent le résultat minimum).

- (3) Le commentaire d'un texte

Cette sous-épreuve a pour but de vérifier les aptitudes du candidat à analyser un texte, à formuler des avis à propos de la thématique abordée et à rédiger son document de manière cohérente et structurée, tant au niveau du fond que de la forme.

Le résultat de cette épreuve est déterminé comme suit :

- 25 points pour le fond ;
- 25 points sont attribués pour la forme (structure, orthographe, grammaire, syntaxe,...).

Le candidat réussit cette sous-épreuve s'il obtient un résultat de 40 ou plus aussi bien pour l'évaluation relative au fond que l'évaluation relative à la forme (les candidats qui se situent à



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



CONCOURS D'ACCESSION AU CADRE OFFICIER SUR BASE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU A  
CANDIDATURE EXTERNE : COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)  
Session 2018

REGLEMENT DE SELECTION

10-07-2018

moins d'un écart-type sous la moyenne de la population de référence atteignent le seuil minimum).

Les sous-épreuves mentionnées ci-dessus sont organisées en deux journées distinctes :

- Première journée : sous-épreuves (1) et (2) ;
- Deuxième journée : à condition d'avoir réussi les sous-épreuves (1) et (2), sous-épreuve (3).

Les résultats seront mentionnés dans la correspondance notifiant la réussite ou l'échec de l'épreuve.

Le résultat final de l'épreuve d'aptitudes cognitives chez les candidats ayant réussi sera obtenu en calculant la moyenne des trois scores suivants :

- score obtenu à la première sous-épreuve;
- score obtenu à la deuxième sous-épreuve;
- moyenne des scores obtenus à la troisième sous-épreuve.

C'est ce résultat final qui déterminera un classement par ordre décroissant sur base duquel ils seront en principe appelés aux épreuves de sélection suivantes et ce jusqu'à ce que la commission de délibération clôture le concours. Ce résultat final de l'épreuve d'aptitudes cognitives est arrondi jusque deux chiffres après la virgule. En cas d'égalité de résultat, priorité est donnée au candidat le plus âgé.

**c. Une épreuve de personnalité:**

(1) Contenu

L'épreuve de personnalité tend à déterminer si le candidat correspond au profil de sélection déterminé par les critères de personnalité visés au tableau aux dernières pages du présent document.

Cette épreuve dure une journée et comprend un test de personnalité, un questionnaire biographique, d'autres techniques de sélection qui évaluent les compétences et une interview structurée avec un membre qualifié du service Recrutement et Sélection.

(2) Résultat

L'épreuve de personnalité est cotée sur une échelle de 9 points.

Conformément à l'article IV.6, AEPol, un membre qualifié du service Recrutement et Sélection de la police fédérale donne une évaluation en ces termes :

- **Score 9** : la compétence est très présente et constitue un atout important pour le candidat ;
- **Score 8** : la compétence est très présente et développée ;
- **Score 7** : la compétence est présente ;
- **Score 6** : la compétence peut être développée ; des résultats à court terme sont à prévoir ;
- **Score 5** : la compétence peut être développée ;
- **Score 4** : la compétence peut être développée mais constituera un point d'attention pour le candidat ;



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



CONCOURS D'ACCESSION AU CADRE OFFICIER SUR BASE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU A  
CANDIDATURE EXTERNE : COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)  
Session 2018

REGLEMENT DE SELECTION

10-07-2018

- **Score 3** : la compétence n'est pas acquise et nécessitera de la part du candidat un investissement important ;
- **Score 2** : la compétence n'est pas acquise et nécessitera de la part du candidat un investissement important de longue durée ;
- **Score 1** : la compétence n'est pas acquise.

Remarque: Pour ce qui concerne les critères « Respect des normes – intégrité », « Absence d'extrémisme » et « Absence de psychopathologie », l'évaluation peut également être formulée de la manière suivante: « Rien à signaler ».

A l'issue de l'épreuve de personnalité, une des décisions suivantes est prise à l'égard du candidat:

- a. le candidat possède les caractéristiques de personnalité lui permettant d'exercer une fonction policière (cadre officier);
- b. le candidat possède le potentiel pour développer les caractéristiques de personnalité lui permettant d'exercer une fonction policière (cadre officier);
- c. le candidat ne possède pas actuellement les caractéristiques de personnalité lui permettant d'exercer une fonction policière (cadre officier).

Afin de pouvoir participer à la suite des épreuves de sélection, le candidat doit obtenir une des décisions reprises aux a. ou b.

**d. Un examen physique et médical:**

Cet examen est composé du volet physique comprenant le parcours fonctionnel et du volet médical.

(1) Le volet physique comprenant le parcours fonctionnel

Le « parcours fonctionnel » (épreuve ayant pour but de vérifier la condition physique) est l'une des épreuves d'admission en vue d'intégrer la police. Durant cette épreuve, le candidat doit réaliser le plus rapidement possible un parcours prédéterminé. Afin d'effectuer cette épreuve en toute sécurité, il est nécessaire de disposer d'une bonne santé. En cas de doute, il est recommandé de consulter un médecin avant de participer à cette épreuve

Le parcours fonctionnel consiste d'une part d'un circuit sportif de  $\pm 125$  mètres qui doit être réalisé trois fois sans interruption (3 x 125 mètres) et d'autre part d'une épreuve de robustesse qui a lieu immédiatement après le circuit sportif.

Le circuit sportif comprend les six épreuves suivantes: un escalier d'une hauteur de 2 mètres suivi d'un saut, un saut en longueur, un saut en hauteur, un tunnel, une poutre d'équilibre et à nouveau un escalier suivi d'un saut.

Si une épreuve n'est pas exécutée correctement, les participants doivent la repasser.

L'épreuve de robustesse consiste en un test de pousser et tirer un chariot et d'un test de traîner une personne.



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



CONCOURS D'ACCESSION AU CADRE OFFICIER SUR BASE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU A  
CANDIDATURE EXTERNE : COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)

Session 2018

REGLEMENT DE SELECTION

10-07-2018

(a) Description des épreuves du parcours sportif

- *Monter un escalier suivi d'un saut*  
Un escalier d'une hauteur de 2 mètres et comportant 11 marches doit être monté. L'escalier ne dispose pas de rampe. Le sol à la réception du saut de l'escalier est protégé par un tapis de sport. Le contact d'un pied est obligatoire sur la dernière marche. Il n'est pas autorisé de s'asseoir sur le bord de l'escalier en vue d'effectuer le saut.
- *Saut en longueur*  
Un tapis de gym de 1,5 m doit être franchi sans contact lors de l'appel et de la réception.
- *Saut en hauteur*  
Un plinth doit être franchi. Les deux pieds doivent passer au-dessus du plinth.
- *Le tunnel*  
Passage dans un tunnel d'une longueur de 3 mètres.
- *La poutre d'équilibre*  
Traverser une poutre d'équilibre d'une longueur de 5 mètres et d'une hauteur de 1,4 mètre. Afin de faciliter l'accès à cette poutre, le candidat empruntera un plinth. A la fin de la poutre (à 50 cm), il y a une ligne que le candidat doit impérativement dépasser avec un pied avant de sauter de la poutre.
- *La sixième épreuve* est constituée de nouveau d'un escalier mais placé dans le sens contraire (voir ci-avant).

(b) Description de l'épreuve de robustesse

Les tests doivent se suivre sans interruption dans un temps maximum de 1 minute.

- *Test de poussée*  
Pousser un chariot de 200 kg sur une distance de 10 mètres. Le chariot doit franchir complètement la ligne d'arrivée et être arrêté derrière cette ligne. Le chariot doit être poussé avec les deux mains.
- *Test de traction*  
Tirer un chariot de 200 kg sur une distance de 10 mètres. Le chariot doit dépasser complètement la ligne d'arrivée et être arrêté derrière cette ligne. Le chariot doit être tiré avec les deux mains.
- *Test de transport*  
Transporter un mannequin de 48 kg sur une distance de 10 mètres (2 x 5 m) de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée.



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



CONCOURS D'ACCESSION AU CADRE OFFICIER SUR BASE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU A  
CANDIDATURE EXTERNE : COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)  
Session 2018

REGLEMENT DE SELECTION

10-07-2018

(c) Cotation

Afin de satisfaire, le parcours sportif doit être réalisé à trois reprises. Afin de satisfaire, chaque obstacle du parcours sportif doit être franchi correctement et l'ensemble du parcours sportif doit être réalisé à trois reprises dans le temps maximum suivant :

	De moins de 40 ans	D'au moins 40 ans
<b>Candidats masculins</b>	170 secondes	190 secondes
<b>Candidates féminines</b>	200 secondes	220 secondes

Afin de satisfaire, l'épreuve de robustesse doit être réalisée dans un temps de maximum 60 secondes (1'00'').

La réussite du volet physique constitué du parcours fonctionnel complet est donc effective lorsque le parcours de sport et l'épreuve de force sont réalisés dans les temps impartis

(d) Que se passe-t-il en cas d'échec?

Pour réussir cette épreuve, le candidat dispose d'une première possibilité suivie, si nécessaire, d'un repêchage.

La première possibilité sera organisée le même jour que la première partie de l'épreuve d'aptitudes cognitives. Etant donné qu'il s'agit d'un concours, le repêchage aura lieu plus tard avant la commission de délibération.

Le repêchage est toujours constitué des deux parties du parcours fonctionnel, quelle que soit la partie qui avait engendré l'échec lors du premier passage.

Le candidat qui n'atteint à nouveau pas le minimum requis lors du repêchage sera considéré en échec et perdra une de ses trois chances de participation aux épreuves du cadre concerné. Il en va de même pour le candidat qui serait absent lors du repêchage. La notification de cet échec lui sera confirmée par écrit par le service Recrutement et Sélection.

(2) Le volet médical

Ce volet comprend:

- (a) un examen clinique, une analyse d'urine, des analyses sanguines, le cas échéant l'analyse capillaire, l'examen ophtalmologique et l'examen dentaire, effectués par un ou plusieurs médecins examinateurs;
- (b) les examens radiologiques qui sont jugés nécessaires par le médecin examinateur.



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle





CONCOURS D'ACCESSION AU CADRE OFFICIER SUR BASE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU A  
CANDIDATURE EXTERNE : COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)  
Session 2018

REGLEMENT DE SELECTION

10-07-2018

Sur la base des renseignements anamnestiques, cliniques et techniques ainsi que d'un questionnaire médical complété par le candidat, un médecin du travail – conseiller en prévention désigné par le chef de service du Psychological Medical Service de la police fédérale déclare, sur le plan médical, un candidat pour la fonction de police, soit:

- apte : le candidat est apte pour une fonction au sein des services de police;
- temporairement inapte : pour des raisons médicales, le candidat n'entre pas actuellement en ligne de compte pour une fonction au sein des services de police;
- inapte : pour des raisons médicales, le candidat n'entre pas en ligne de compte pour une fonction au sein des services de police.

Le médecin du travail - conseiller en prévention notifie la décision. Le candidat reçoit par écrit non seulement la décision mais également, le cas échéant, les raisons qui ont amené à se prononcer sur son inaptitude.

Il est à noter que la décision finale relative à l'aptitude médicale sera prise par le médecin du travail conseiller en prévention au moment de l'admission en formation de base.

**e. Un entretien avec une commission de sélection :**

(1) Composition

Cet entretien se déroule devant une commission composée:

- (a) d'un membre du personnel qualifié du service Recrutement et Sélection de la police fédérale qui assure la présidence;
- (b) de deux membres du cadre opérationnel des services de police, dont un de la police fédérale et un d'un corps de la police locale;
- (c) d'un membre de la direction de la formation de la police fédérale ou d'une école de police disposant de compétences particulières dans le cadre de la formation.

(2) Validité d'une commission en séance

Pour pouvoir décider valablement, au moins trois membres, dont le président et un des membres de la police locale ou de la police fédérale, doivent être présents.

La commission de sélection prend ses décisions à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

(3) Contenu de l'entretien

L'entretien de sélection devant la commission de sélection permet l'évaluation des compétences spécifiquement reprises ci-après: « Diriger des personnes », « Coping », « Implication-Motivation », « Respect des normes-Intégrité ».

La commission de sélection peut également être amenée à effectuer une mesure complémentaire des autres compétences si cela s'avère nécessaire au vu des éléments du dossier de sélection du candidat.

Les critères spécifiques évalués sont cotés sur une échelle allant de 1 à 9, basée sur le même



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



CONCOURS D'ACCESSION AU CADRE OFFICIER SUR BASE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU A  
CANDIDATURE EXTERNE : COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)  
Session 2018

REGLEMENT DE SELECTION

10-07-2018

principe que l'évaluation de l'épreuve de personnalité.

Le dossier est ensuite transmis à la commission de délibération.

**f. La décision de la commission de délibération:**

La commission de délibération est constituée du chef de service du service Recrutement et Sélection ou d'un de ses délégués, d'un membre représentant la police fédérale et d'un membre représentant la commission permanente de la police locale.

La commission de délibération est chargée de déterminer, au final, si le candidat satisfait ou non au profil de sélection visé.

La commission de délibération prend une des décisions suivantes : soit « très apte », soit « apte », soit « inapte » en prenant en compte les éléments du dossier du candidat. Cette décision est prise à la majorité simple des voix.

**g. Une enquête de milieu et des antécédents:**

L'enquête de milieu et des antécédents comporte une enquête en vue de vérifier si la conduite du candidat commissaire de police peut être qualifiée d'irréprochable.

Cette enquête est menée par le corps de police locale du domicile du candidat. Elle est initiée dans le courant du processus de sélection, généralement lorsque le candidat atteint l'épreuve de personnalité.

Si l'enquête permet de douter de la légitimité de la candidature, le chef de service du service Recrutement et Sélection de la police fédérale peut décider d'exclure le candidat de la procédure de sélection ou de lui imposer une restriction territoriale.

Le candidat en est informé par écrit.

Il a la possibilité d'introduire un recours en appel contre cette décision auprès du ministre.

**6. LES DISPENSES**

- a. Dans le cadre du présent concours, le membre du personnel du cadre opérationnel de la police revêtu au minimum du grade d'inspecteur de police est dispensé de l'examen physique et médical.
- b. Dans le cadre du présent concours, le membre du personnel du cadre opérationnel de la police est dispensé de l'enquête de milieu et d'antécédents.
- c. Tout candidat ayant été déclaré apte à la fois lors du volet physique et lors du volet médical est dispensé de ce même examen pour une durée de deux ans quel que soit le cadre pour lequel il postule, pour autant que l'examen médico-physique ait été présenté après le 01-01-2010.
- d. Tout candidat, membre du cadre des agents de police, qui participe à une sélection externe en vue d'intégrer un cadre supérieur (In-Ex), est dispensé de l'examen physique et médical, s'il a participé avec succès à cette même épreuve (donc après le 01-01-2010, date de mise en œuvre du parcours fonctionnel) au moment de son engagement dans son cadre actuel.



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



CONCOURS D'ACCESSION AU CADRE OFFICIER SUR BASE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU A  
CANDIDATURE EXTERNE : COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)  
Session 2018

REGLEMENT DE SELECTION

10-07-2018

- e. Tout candidat ayant réussi le volet physique, constitué du parcours fonctionnel, est dispensé de cette même épreuve durant un an.
- f. Le candidat qui est porteur d'un certificat délivré suite à l'examen linguistique visé à l'article 7 de l'arrêté royal du 8 mars 2001 fixant les conditions de délivrance des certificats de connaissances linguistiques prévus à l'article 53 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative bénéficie des mêmes dispenses dans le cadre d'une procédure de sélection organisée dans une autre langue que celle dans laquelle le diplôme a été obtenu.

## 7. CLASSEMENT EN ORDRE UTILE

### a. Le classement final

La sélection de candidats commissaires de police a lieu sous forme d'un concours pour lequel aucune liste de réserve de recrutement n'est constituée.

Pour l'admission à la formation de base, les candidats commissaires sont classés, aussi bien dans le classement global que dans le classement relatif aux places réservées, comme suit :

- 1° les candidats du groupe "**TRES APTE**" ont priorité sur les candidats du groupe "**APTE**" ;
- 2° au sein d'un même groupe, les candidats sont classés par ordre décroissant en fonction du résultat final de l'épreuve d'aptitudes cognitives ;
- 3° en cas de résultats égaux, priorité est donnée au candidat le plus âgé.

Sont classés en ordre utile, les candidats qui satisfont aux conditions et dont le rang ne dépasse pas le nombre de places ouvertes.

Si le nombre de places ouvertes est atteint dans le groupe « très apte », la commission de délibération clôture le concours.

Les places vacantes réservées qui ne sont pas attribuées bénéficient aux autres candidats.

Le candidat qui est admis à la formation de base et qui, pour des raisons de santé, pour cause de grossesse ou en raison d'un contrat de travail en cours, est empêché d'y participer, peut être invité par le chef de service du service Recrutement et Sélection à participer à la formation de base qui est organisée au terme de son empêchement. La demande en la matière doit être adressée au chef de service du service Recrutement et Sélection par écrit en y joignant un document en attestant.

La commission de délibération établit la liste par ordre alphabétique des membres du personnel qui ont réussi et se sont classés en ordre utile. Elle envoie ensuite cette liste au chef de service du service Recrutement et Sélection qui informe les candidats concernés.

### b. L'actualisation de l'état de santé

Tous les candidats sont toutefois soumis à un examen médical de contrôle préalablement à leur admission à la formation. Cet examen vérifie qu'il n'y a pas eu de changements fondamentaux dans le profil médical du candidat depuis l'épreuve d'aptitude physique et médicale .



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



CONCOURS D'ACCESSION AU CADRE OFFICIER SUR BASE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU A  
CANDIDATURE EXTERNE : COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)

Session 2018

REGLEMENT DE SELECTION

10-07-2018

**8. LES CONSIGNES**

- a. Toute invitation d'un candidat à chaque partie d'un concours est notifiée par écrit par le service Recrutement et Sélection de la police fédérale.
- b. Etant donné qu'il s'agit d'un concours, il est difficile de tenir compte des éventuelles indisponibilités des candidats. Chaque candidat a cependant la faculté de prévenir le service Recrutement et Sélection, préalablement à toute invitation, de son indisponibilité prévisible à une période déterminée. Néanmoins, il appartiendra au service de déterminer si elle peut ou pas tenir compte de ces indisponibilités en vue de maintenir la participation du candidat au concours, eu égard notamment aux impératifs organisationnels et aux échéances dudit concours.

Le candidat avisera le service Recrutement et Sélection de la police fédérale, avenue de la Couronne 145 A à 1050 Bruxelles et motivera par écrit son absence à une épreuve de sélection. Cet avis sera envoyé dans les cinq jours ouvrables précédant l'épreuve. Toutefois, en cas d'indisponibilité de dernière minute pour cas de force majeure, l'avis d'absence pourra être fait téléphoniquement avec confirmation écrite dans les plus brefs délais.

Le candidat qui est absent sans raison valable à l'occasion d'une épreuve de sélection ou d'une partie des épreuves de sélection, peut être exclu pour le reste de la participation par le chef de service du service Recrutement et Sélection. Une telle exclusion est assimilée à un échec dans la procédure de sélection.

Les raisons d'absence pouvant être considérées comme valables sont les suivantes:

- pour motif de santé (ou de grossesse) moyennant la présentation d'un certificat médical;
- pour motif d'ordre professionnel;
- en cas de force majeure, moyennant la présentation d'un document en attestant.

Cependant, quelque soit le motif ayant amené à l'absence, après trois absences, le chef de service du service Recrutement et Sélection peut exclure le candidat de la sélection.

Une telle exclusion est alors assimilée à un échec dans la procédure de sélection .

- c. Les candidats sont priés d'être présents au lieu et à l'heure mentionnés sur l'invitation. Tout retard peut entraîner le refus de la participation à la procédure. Le service Recrutement et Sélection décline toute responsabilité en cas de retard d'un candidat au lieu de l'épreuve. Dans des circonstances exceptionnelles, le chef de service du service Recrutement et Sélection de la police fédérale ou son remplaçant peut modifier l'heure de début d'une épreuve à un endroit déterminé.
- d. Pour des raisons de service, le contenu de l'invitation aux épreuves de sélection peut déroger au présent règlement sur le plan de la forme mais pas sur celui du contenu.
- e. Pendant les épreuves du concours, le candidat ne peut utiliser que les moyens précisés dans la convocation qui lui a été adressée.
- f. Toute forme de fraude constatée sera sanctionnée par une mise à l'écart du fraudeur en dehors du lieu de l'épreuve, ce qui risque également d'engendrer l'échec à l'épreuve en cours. L'incident sera consigné dans le procès-verbal rédigé suite à la procédure de sélection. Le candidat



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



CONCOURS D'ACCESSION AU CADRE OFFICIER SUR BASE D'UN DIPLÔME DE NIVEAU A  
CANDIDATURE EXTERNE : COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)  
Session 2018

REGLEMENT DE SELECTION

10-07-2018

peut demander, s'il le souhaite, que sa déclaration soit jointe au procès-verbal. Le directeur du recrutement et de la sélection ou son remplaçant décidera des mesures à prendre par rapport au comportement constaté.

g. Le service Recrutement et Sélection de la police fédérale décline toute responsabilité en cas d'accident subi pendant la participation à la procédure d'examen.

h. Le service Recrutement et Sélection de la police fédérale part du principe qu'un candidat qui participe à un concours se trouve dans les conditions psychiques et physiques adéquates.

Commencer un concours équivaut à participer avec toutes les implications possibles pour le candidat.

i. Les représentants des syndicats représentatifs peuvent en principe déléguer un représentant qui assistera aux épreuves de sélection.

Ils assistent aux épreuves de sélection sans intervenir dans celles-ci.

Ils ne peuvent avoir aucun contact avec les candidats pendant le déroulement des épreuves.

Ils ne prennent pas part à la préparation, ni aux débats de la commission ou aux délibérations liés au concours. Ils peuvent demander que leurs remarques relatives au déroulement du concours soient notées dans un rapport qui sera transmis au chef de service du service Recrutement et Sélection de la police fédérale.

j. Tous les résultats relatifs à la participation aux épreuves de sélection sont notifiés par écrit aux candidats participants.

k. La réussite des épreuves de sélection pour accession à un cadre déterminé ne peut pas être invoquée pour l'admission à un autre cadre.

l. L'examen concours peut être stoppé dès que le nombre de lauréats correspond au nombre de places vacantes ouvert pour ledit concours. Cela implique que les candidats classés en deçà dans le classement ne seront alors pas invités à la suite des épreuves de sélection. Leur participation à cette sélection sera alors considérée comme incomplète, ce qui impliquera qu'ils ne seront ni repris sur la liste des lauréats ni sur celle des échecs.

m. A la fin de la sélection, le candidat peut demander des informations complémentaires. Cette demande doit être introduite par écrit et dans un délai raisonnable (de 3 mois au maximum après le concours en question).

n. La décision du service Recrutement et Sélection peut faire l'objet d'un recours en suspension et/ou annulation auprès du Conseil d'Etat. Ce recours doit, endéans le délai de soixante jours à partir du jour qui suit la notification, être introduit par un courrier recommandé auprès du Conseil d'Etat, Section du contentieux administratif, rue de la Science 33, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be>, conformément à la procédure décrite à l'article 85bis de l'arrêté du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section du contentieux administratif du conseil d'Etat.

Ce recours doit également respecter les autres conditions fixées par l'arrêté du Régent du 23 août 1948 précité.



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



## PROFIL DE SELECTION

### CANDIDATURE EXTERNE: COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)

Domaines de compétences	Compétences	Définitions
Gestion de l'information	Intégrer	Etablir des liens pertinents entre diverses données afin de les intégrer de manière synthétique dans un tout cohérent. Générer des alternatives et traduire celles-ci, ainsi que les synthèses, sous forme de conclusions adéquates.
Gestion des tâches	Décider	Prendre des décisions sur base d'informations (in)complètes et initier les actions nécessaires afin d'implémenter les décisions.
Gestion des personnes	Diriger des personnes	Induire un comportement adapté en donnant des instructions claires, en effectuant un suivi direct et en ajustant les prestations en fonction des objectifs et des ressources.
	Motiver	Reconnaître et valoriser autrui pour sa contribution, adapter son style de leadership et confier les responsabilités adaptées aux personnes adéquates afin de favoriser le meilleur fonctionnement.
Gestion interpersonnelle	Conseiller	Conseiller efficacement au sein et en dehors de l'organisation et construire une relation de confiance avec autrui sur base de sa crédibilité et de son expertise.
	Orientation-Client (Externe)	Fournir au partenaire (citoyen et autorité) le meilleur service possible et l'accompagner vers la solution la plus opportune en entretenant des contacts constructifs.
Gestion personnelle	S'auto-développer	Planifier et gérer son propre développement en fonction des possibilités, des intérêts et des ambitions, en remettant en question de façon critique son propre fonctionnement et en s'enrichissant continuellement par de nouvelles connaissances.
	Coping	Réagir aux frustrations, aux obstacles et à l'opposition en se centrant sur le résultat, en restant calme, en contrôlant ses émotions et en réagissant de façon constructive à la critique.



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



## PROFIL DE SELECTION

### CANDIDATURE EXTERNE: COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)

Domaines de compétences	Compétences	Définitions
Valeurs	Implication-motivation	Présenter une motivation intrinsèque en manifestant de l'intérêt pour la fonction et en développant un projet professionnel.
	Respect des normes – intégrité	Gagner en crédibilité en travaillant avec discipline, inscrivant ses propres principes au sein des normes et attentes de l'organisation.
	Absence d'extrémisme	Respecter les droits et les libertés de l'individu. Ne pas discriminer des personnes sur base du sexe, de leurs convictions, de leur provenance ethnique, .... Ne pas juger tout comportement déviant par rapport à ses propres valeurs et rejeter toute personne le présentant.
	Absence de psychopathologie	Montrer de la stabilité émotionnelle, c'est-à-dire pouvoir se maîtriser et pouvoir réprimer des impulsions émotionnelles. On peut parler de psychopathologie si le comportement dévie par rapport à une norme sociale et si ce comportement nuit ou procure une gêne à l'intéressé ou à son environnement en provoquant une perturbation de son fonctionnement social et professionnel.



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



## Matrice

### CANDIDATURE EXTERNE: COMMISSAIRE DE POLICE (CADRE OFFICIER)

CADRE D'OFFICIER EXTERNE	Le jour de la personnalité					Commission
	Test de personnalité	FCA-SJT	Epreuve individuelle	Epreuve collective	Interview structurée	
<i>Intégrer l'information</i>		0,5	0,5			
<i>Décider</i>		0,5		0,5		
<i>Diriger des personnes</i>	0,2 0,1	0,3 0,1		0,5 0,3		0,5
<i>Motiver</i>	0,2	0,3	0,5			
<i>Orientation-client</i>	0,2	0,2			0,6	
<i>Conseiller</i>	0,2		0,4	0,4		
<i>S'auto développer</i>					1	
<i>Coping</i>	0,3 0,1		0,7 0,4			0,5
<i>Motivation</i>					1 0,4	0,6
<i>Intégrité</i>					1** 0	1
<i>Absence d'extrémisme</i>					1**	
<i>Absence de psychopathologie</i>					1**	

En noir : pondération à l'issue de l'épreuve de personnalité

En rouge : pondération à l'issue de l'entretien devant la commission de sélection



Un job à la police, ça donne un sens à votre vie professionnelle



Met opmaak: Nederlands (België)